

2025-004,

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

DEPARTEMENT

de la commune de MONTREAL DU GERS

GERS

Du canton de MONTREAL DU GERS

NOMBRE DE MEMBRES

afférents au Conseil Municipal	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
-----------------------------------	-------------	---

Séance du 15 avril 2025

-----15-----15-----12-----

L'an deux mille vingt cinq-----

et le 15 avril -----

Date de
convocation

à -----21-----heures-----00-----, le Conseil Municipal de cette
commune, en séance ordinaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre
prescrit par la loi, dans le lieu habituel

10/04/2025

de ses séances, sous la présidence de M. Gérard BEZERRA.

Date
d'affichage

10/04/2025

Présents : BEZERRA Gérard, Serge BETUING, Muriel BOUZIGON, Amandine
CARRERE, Eric CHARLES, Véronique JASSERAND, Nelly DESPAX, Thérèse
FIN, Nicolas LABEYRIE, Eric LARRODE, Christiane MONDIN SEAILLES

Excusés : Jean-Marc CASTAY, Sébastien LANSMANT (procuration à Nelly
DESPAX), Cécile PLOQUIN

Absent : Pierre CABANNES

Secrétaire de séance : Nelly DESPAX

Objet de la Délibération

Approbation du compte de gestion de la Commune dressé par le comptable Mme Edith BABOU.

Après s'être fait présenter le budget primitif et supplémentaire de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par les comptables accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le C.A de l'exercice 2024.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les

mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire.
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

L'assemblée délibérante :

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024 par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait à MONTREAL le 15 avril 2025.

Le Maire,

